

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3950
11 février 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE LE 11 FEVRIER 1958 AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE LA SYRIE

J'ai l'honneur d'ordre de mon gouvernement de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le 10 février 1958, à 08.00 (heure locale) un détachement de l'armée israélienne, fort de 50 soldats et de deux voitures blindées, pénétra en deux points en Zone Démilitarisée Nord. D'autres détachements armés israéliens, renforcés de mortiers et d'armes lourdes diverses ont été observés, massés face à la Zone Démilitarisée Nord dans les environs de la colonie israélienne "Dan". L'aviation militaire israélienne est, en outre, très active au-dessus du territoire syrien et de la Zone Démilitarisée pour la réalisation de la couverture des troupes israéliennes au sol.

Malgré les ordres et l'intervention du Président de la Commission Mixte d'Armistice syro-israélienne et du Chef d'Etat-Major de l'Organisation des Nations Unies pour le Contrôle de la Trêve, les forces armées israéliennes n'ont pas voulu évacuer la Zone Démilitarisée Nord.

Les activités ci-dessus mentionnées sont la répétition des agressions israéliennes déjà communiquées au Conseil de sécurité en date du 30 janvier et du 4 février 1958.

La poursuite de ces agressions et démonstrations de force rendent la situation tendue au plus haut point. Les responsabilités de toute détérioration de cette situation incomberont nécessairement aux autorités israéliennes.

En portant les faits qui précèdent à votre attention, il est de mon devoir de faire ressortir la gravité de la tension existante et des complications

qui pourraient en résulter, et de vous prier de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour que le contenu de cette lettre soit communiqué d'urgence à tous les Etats Membres du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : Jawdat Mufti
Chargé d'affaires, a.i.
